

À l'attention du syndic / des copropriétaires

La fibre arrive dans votre bâtiment




proximus



Cela signifie quoi d'être connecté à la puissance fibre ?

Aujourd'hui, la fibre est déjà présente dans les rues, mais le dernier tronçon qui relie les habitations à celles-ci est toujours connecté sur le réseau cuivre ou via un câble coaxial. Pour vraiment tirer parti de la fibre et avoir la meilleure performance possible, votre habitation doit donc être reliée de bout en bout à la fibre, jusque dans votre logement. C'est ce que nous appelons se connecter à la puissance fibre. Petit à petit, Proximus procède au remplacement de son réseau cuivre par son tout nouveau réseau de fibre optique.

Les avantages de la fibre

L'évolution de nos besoins en connexion et le nombre d'appareils connectés sont de plus en plus importants, que ce soit à la maison pour les loisirs, le télétravail, les cours à domicile mais aussi dans les parties communes : systèmes d'alarme, portes de garage, chauffage, etc. Avec la fibre, vous êtes paré pour cette évolution. De plus, ce réseau ultra-moderne donne plus de valeur à un appartement, non seulement pour les occupants actuels mais aussi lors d'une vente.

Finis le cuivre, place à la fibre

La transition vers le réseau de fibre optique avance à grands pas en Belgique. Accueillir un internet ultra-rapide et stable dans un immeuble, c'est une bonne nouvelle mais cela a aussi pour conséquence que le réseau actuel, en cuivre, est progressivement désactivé.

Passer à la fibre est dès à présent indispensable pour éviter de futurs désagréments comme, par exemple, une coupure définitive des services internet, tv, téléphonie !

Savez-vous que...

- Le déploiement de la fibre est totalement pris en charge par Proximus et n'entraîne **aucuns frais** pour les propriétaires ou les communes où la fibre est déployée.
- La fibre optique est **le réseau du futur par excellence** car il est spécifiquement conçu pour le transport rapide et massif de données. C'est grâce à ce réseau fibre qu'une nouvelle révolution digitale est en cours !
Voilà aussi pourquoi notre réseau est **100% ouvert aux autres opérateurs**.
Retrouvez la liste sur proximus.be/wholesale, dans l'onglet "Our Partners"

Comment amenons-nous la fibre optique dans votre immeuble ?

Les possibilités de connexion dépendent de la localisation de votre immeuble.

Deux configurations sont possibles :

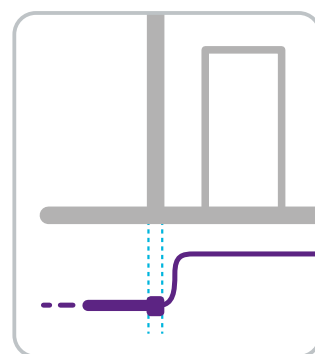
Sur la façade

Par défaut, en accord avec la ville/commune, la fibre optique est installée **dans le bâtiment via sa façade** plutôt que par le sous-sol. De cette façon, nous ne devons pas ouvrir la voie publique, limitant ainsi l'impact sur le voisinage.

Nous amenons discrètement 1 câble de fibre optique très fin à travers la façade du bâtiment (par exemple, dans un joint, sous une corniche ou sous un appui de fenêtre). Si des câbles d'autres sociétés passent déjà à travers la façade, nous introduisons également la fibre par ce passage. Nous installons un boîtier de distribution pour 4 appartements, pour des immeubles de maximum 5 niveaux. Dans les bâtiments plus volumineux, nous pouvons également introduire la fibre via la façade pour l'amener jusque dans l'espace technique pour ensuite repartir vers chaque unité d'habitation. À partir de ce point de distribution, un petit câble est posé lors de la demande de services.

En sous-sol

Nous relierons votre bâtiment au réseau Proximus via le **sous-sol**. Nous amenons la fibre optique depuis la rue jusque dans l'espace technique de votre bâtiment.



Savez-vous que...

Le câble de fibre optique sur la façade a un diamètre de 11 mm et contient plusieurs fibres optiques. Grâce à ce faible diamètre, le câble peut être **placé facilement et discrètement**. Pour pénétrer dans l'habitation, nous utilisons même un câble de seulement 3,5 mm.

Comment amenons-nous la fibre optique dans les logements ?

Il existe différentes solutions techniques pour amener la fibre optique depuis le point de distribution vers l'intérieur et les différents logements. Nous vérifierons avec vous quelle est la solution la plus appropriée pour votre immeuble.

Câblage vertical jusqu'aux différents étages

1 Point de distribution et câblage sur la façade

Si votre immeuble correspond aux critères d'installation (la hauteur du bâtiment par exemple), un point de distribution est monté sur la façade. Dans ce cas, chaque unité d'habitation sera reliée via un point de distribution sur la façade.

2 Câbles optiques individuels jusque dans le logement

Si la connexion via la façade n'est pas possible, nous installons le point de distribution dans le local technique et tirons de là, un câble de fibre optique (quelques millimètres) jusqu'à votre appartement. Cela va relativement vite et ne provoque pas de nuisances pour les autres occupants.

3 Câble optique partagé et boîte de distribution par étage

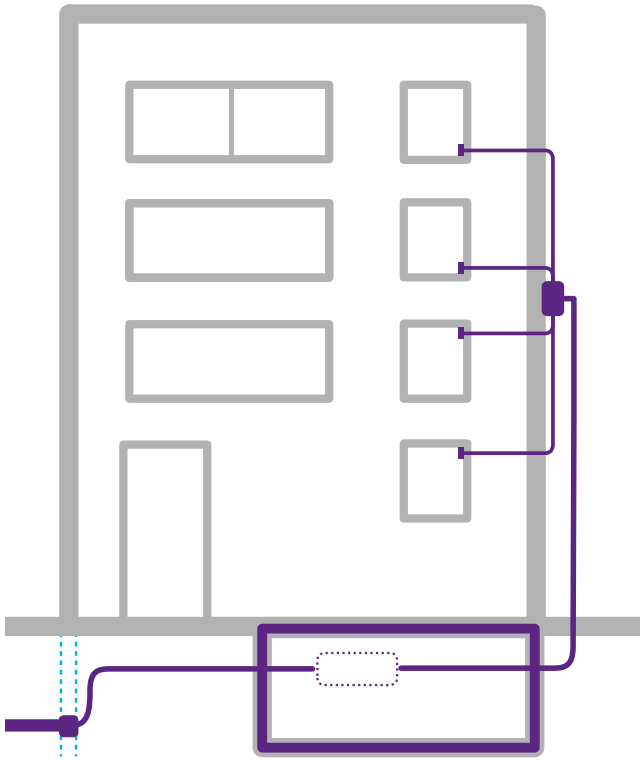
S'il n'est pas possible de poser un câble individuel à fibre optique vers chaque étage (p. ex. distance trop importante, coudes trop difficiles), nous pouvons prévoir à chaque étage une boîte de distribution discrètement installée et connectée au point de connexion dans le local technique à l'aide d'un câble à fibre optique.

Chaque logement est ensuite connecté à la boîte de distribution à l'aide d'un câble individuel à fibre optique.

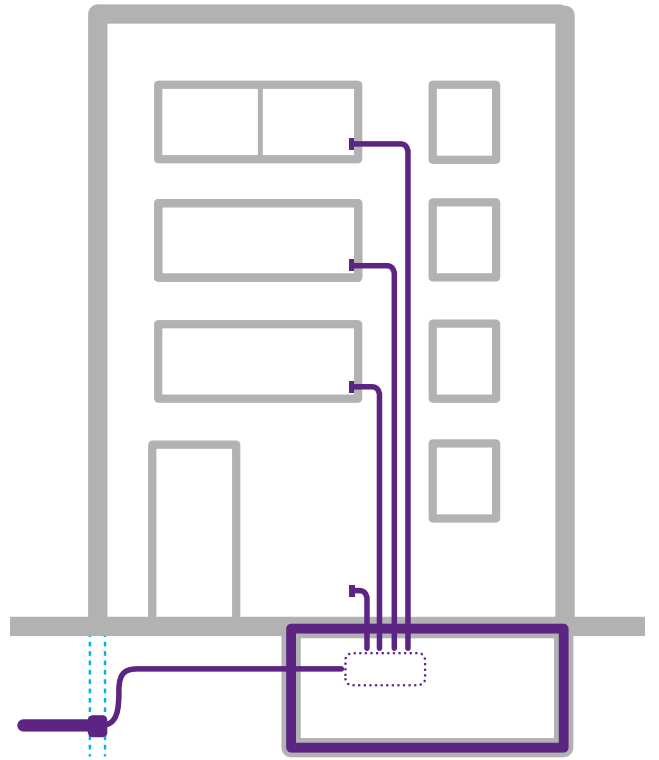
Savez-vous que conformément à la loi, la description d'installation est envoyée au syndic ...

- Proximus envoie au syndic la description concrète des travaux d'installation de la fibre optique dans la copropriété, réalisée in situ en collaboration avec le syndic.
- Un délai de 2 mois est prévu pour formuler une réaction éventuelle.
- Après cette période, les travaux seront réalisés sur base de la description envoyée.

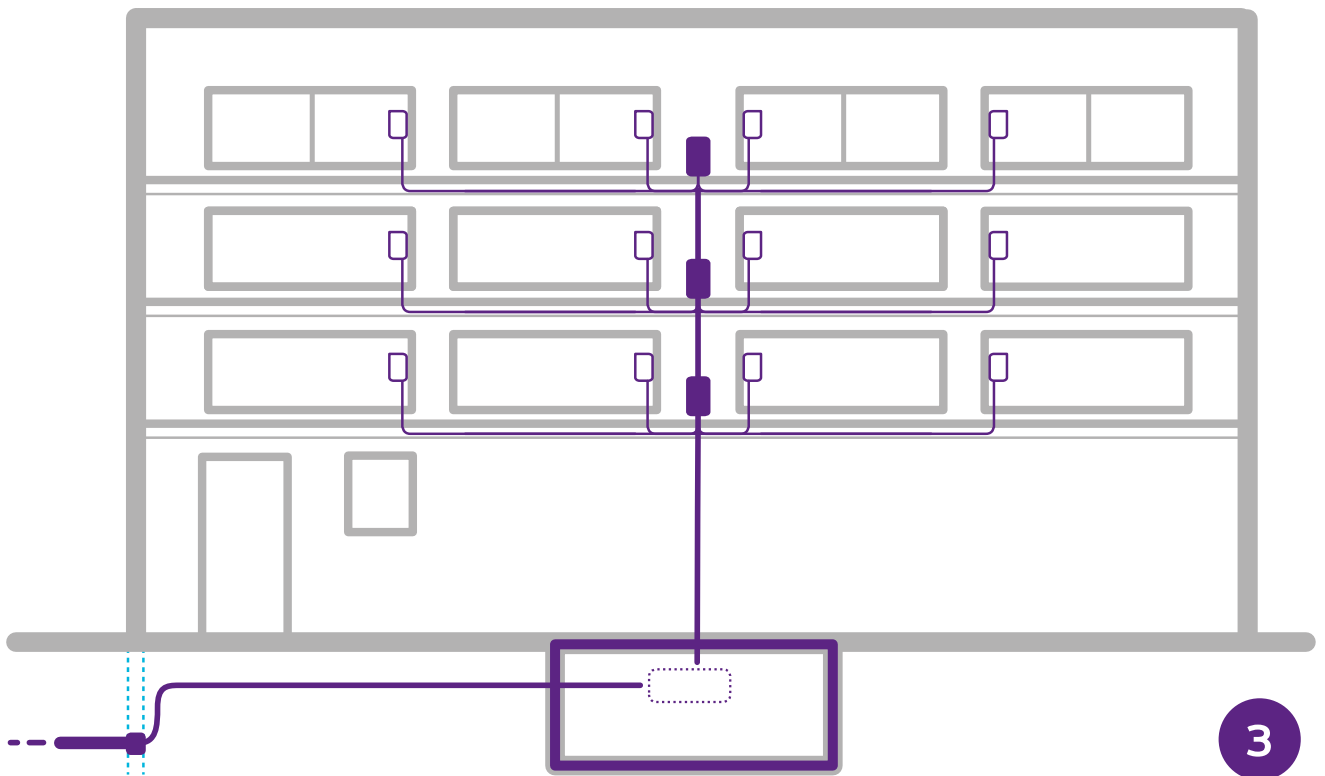
Le point de contact Proximus mentionné sur le document reste toujours disponible pour toute question durant toute la procédure.



1



2



3



Câblage horizontal jusque dans les logements

Pour amener la fibre optique jusque dans les logements individuels depuis la gaine verticale ou la cage d'escalier, il existe également un certain nombre d'options qui sont envisagées lors de la visite préparatoire.

Gaines continues jusque dans le local technique ou la boîte de distribution

S'il existe des gaines ininterrompues depuis le logement jusque dans le local technique ou l'endroit où se trouve la boîte de distribution, nous voyons s'il est possible de souffler/tirer/pousser un câble individuel à fibre optique à côté du câblage existant. Dans la plupart des cas, c'est tout à fait possible.

Pas de gaine existante disponible

Dans ce cas, nous recherchons la meilleure solution technique avec l'impact le plus faible possible pour les occupants. S'il n'y a pas plus de deux appartements à la suite l'un de l'autre, nous pouvons apposer le câble contre le mur ou le plafond, de sorte qu'il n'y ait pas de point de fixation visible. Dans tous les autres cas, nous plaçons une goulotte discrète qui permettra un entretien facile des parties communes, en plus d'offrir une gaine déjà installée à d'éventuels autres fournisseurs.

Le point de connexion dans l'appartement même

Dans l'appartement même, nous plaçons un point de connexion discret pour fibre optique. L'occupant peut y activer un éventail de services et y connecter les appareils requis.



Savez-vous que...

- L'installation est gratuite. Il s'agit d'un avantage considérable car les habitants bénéficieront du réseau du futur, ultra-stable et rapide!
- L'activation aussi est **gratuite** à condition de migrer ou de commander un pack Flex Fiber.



Découvrez les étapes d'installation en vidéo



En résumé, les différentes étapes d'installation de la fibre optique

1. Dès que le bâtiment est en zone fibre optique, nous contactons le syndic d'immeuble pour réaliser une étude du bâtiment et envoyons un document expliquant la description détaillée des travaux.
2. Nous venons installer gratuitement la fibre optique dans les communs (local technique, cave,...) jusqu'aux étages.
3. Le propriétaire (ou locataire) est alors invité à choisir un pack Fiber avec activation gratuite* ou, s'il est déjà client Proximus, à demander la migration gratuite de ses produits.

Qu'attendons-nous de vous ?

En tant que syndic, que vous informiez les copropriétaires de l'arrivée de la fibre dans les parties communes de l'immeuble.

Comment procéder ?

Il vous suffira de transmettre le document qui détaillera les travaux (les différentes étapes d'installation de la fibre ainsi que la procédure pour se connecter).

Pour plus d'info: proximus.be/syndicfiber

Retrouvez également tous les avantages de la fibre sur **proximus.be/fibre**

*Installation gratuite (valeur : € 350) : installation par un technicien offerte pour toute activation d'un pack Fiber, que vous soyez ou non client Proximus. Si vous optez pour un autre produit fibre, comme par exemple un Internet Fiber seul, des frais d'installation de € 59 seront facturés en cas de nouvelle installation.

Notre engagement

Vous pouvez être certain que les travaux seront exécutés en concertation complète avec le syndic.

Une fois la fibre optique dans votre immeuble, nous contacterons les occupants avec une proposition commerciale sans engagement.



Proximus Syndic Team

Des questions ? Contactez-nous :

- 0800/30307
- syndic@proximus.com